

Peut-on inclure les « étrangers » ?



Dans une société inclusive, les individus sont perçus et se perçoivent eux-mêmes à la fois comme une part de la communauté et comme des êtres uniques. Focale sur deux modèles d'action : l'intégrationnisme et la citoyenneté.

Par **Claudio Bolzman**, professeur, Haute école de travail social Genève, HES-SO

La participation et l'inclusion constituent des défis importants pour le travail social dans le domaine des migrations. Jusqu'à présent les perspectives dominantes n'ont guère considéré les migrants comme des membres actifs de « nos » sociétés. Dans un monde organisé en Etats-nations et dans lequel prédomine l'idée de la sédentarité politique, les migrants sont supposés inclus dans « leurs » Etats. Or, une des caractéristiques marquantes du monde contemporain est celle d'une augmentation de la mobilité géographique. Un nombre croissant de personnes résident dans des Etats qui ne sont pas censés être les leurs et sont citoyennes d'Etats dans lesquels elles ne résident pas.

En effet, les personnes migrantes sont perçues comme étrangères là où elles résident, à savoir comme des personnes qui sont là aujourd'hui, mais qui demain pourraient être ailleurs (Simmel, 1972) [1]. On les considère avec des sentiments mélangés de proximité et de distance : elles sont des êtres humains « comme nous », mais elles ne sont pas tout à fait « comme nous ». Elles sont perçues comme membres de la communauté parce qu'elles sont là, mais en même temps comme étant à la marge de la communauté parce que vues comme autres.

Inclusion et élargissement des frontières

L'idée d'inclusion signifie précisément que certaines personnes ne sont pas considérées comme faisant vraiment partie de la communauté et que nous avons besoin de redéfinir les frontières de l'appartenance à cette communauté afin de faire de celle-ci un lieu qui fasse aussi sens pour elles. Il s'agit ainsi d'élargir les critères de l'appartenance, en soulignant plutôt ce que nous partageons avec elles plutôt que ce que nous sépare. Autrement dit, les frontières géographiques, les frontières entre les groupes, les frontières mentales sont dynamiques : elles peuvent tendre vers l'inclusion ou vers l'exclusion.

L'inclusion n'est pas non plus sans lien avec le langage que nous utilisons. Les mots que nous employons dans la vie quotidienne peuvent en effet souligner les différences, les séparations, les barrières ou, au contraire, mettre l'accent sur les similitudes, les points communs. Par exemple, ce n'est pas pareil d'affirmer que les étrangers devraient avoir le droit de vote, que d'énoncer que tous les résidents devraient avoir ce droit. Même si dans les deux cas nous accordons de l'importance au droit de vote, dans la première phrase nous évoquons un groupe spécifique, une catégorie à part, les étrangers ; dans le second, en revanche, nous parlons de personnes qui partagent toutes quelque chose, qui font partie du groupe, les résidents.

Inclusion et travail social

Dans cette perspective, on pourrait définir le travail social comme une profession qui contribue à élargir les frontières d'une société dans le sens d'une plus grande inclusion. Concernant les questions migratoires, cela voudrait dire que le travail social participe à l'élargissement des critères de définition de l'appartenance à une société, afin d'y inclure pleinement les personnes avec un background migratoire [2]. Il soutient par exemple les initiatives émanant de divers acteurs qui contribuent à l'accueil bienveillant de nouveaux arrivants, à un meilleur dialogue et à une communication entre tous les habitants.

Bien entendu, il n'y a pas une seule manière de promouvoir l'inclusion et la participation. Dans l'histoire récente, il y en a eu de très variées, et chaque perspective propose une définition de ce qu'est l'inclusion et la participation et propose aux travailleuses et travailleurs sociaux différentes tâches et rôles. Dans cet article, nous nous limitons à deux perspectives, l'intégrationnisme et la citoyenneté.

Intégrationnisme, inclusion et participation

L'intégrationnisme est une adaptation de l'approche assimilationniste classique. Il s'agit d'une perspective plus subtile, car elle définit l'inclusion comme le résultat d'un processus réciproque d'intégration qui dépend en principe autant des personnes migrantes que de la « société d'accueil ». En pratique, ce processus est défini par les autorités à travers leurs politiques. Celles-ci établissent leurs propres critères qui visent à « encourager » et surtout à « exiger » l'intégration des personnes dites « étrangères ».

Ces dernières doivent s'engager à remplir certaines exigences de manière active à travers la signature des « contrats ou conventions d'intégration ». Elles doivent montrer qu'elles s'engagent activement dans l'apprentissage de la langue locale, dans l'acquisition d'informations sur les institutions et le fonctionnement de la société de résidence, qu'elles préservent leur autonomie financière et évitent de dépendre de l'aide sociale. En échange, les autorités se disent disposées à favoriser la stabilisation de la situation légale de la personne et de sa famille. En revanche, si la personne étrangère n'atteint pas les objectifs fixés, elle continuera à se trouver dans une situation juridique provisoire et précaire. L'inclusion dépend ainsi des objectifs, atteints ou non, par « l'étranger ».

Perspective citoyenne, inclusion et participation

La perspective citoyenne est différente. En fait, les concepts d'inclusion et de participation sont étroitement liés à cette perspective qui définit nos sociétés comme démocratiques et pluralistes. Ici l'objectif du travail social est de promouvoir l'égalité des droits, de traitement et des chances en tenant compte de la diversité des trajectoires et situations individuelles dans nos sociétés. Ce n'est pas une perspective qui s'adresse particulièrement aux personnes migrantes, mais elle les inclut comme faisant partie des sociétés plurielles.

La citoyenneté comprend trois dimensions étroitement reliées : appartenance, participation et droits. L'inclusion et la participation sont en effet difficiles à mettre en œuvre si l'on ne prend pas en considération le fait que les individus

dans les sociétés démocratiques ont « le droit d'avoir des droits » (Arendt) ; s'ils ne sont pas considérés comme des êtres humains à part entière.

Redéfinir l'inclusion et la participation

L'inclusion est certes une situation qui s'oppose à l'exclusion. Elle signifie surtout que les individus sont perçus par les autres et se perçoivent eux-mêmes à la fois comme part de la communauté et comme uniques. En d'autres termes, l'inclusion signifie à la fois appartenance et singularité. C'est parce que les gens, et donc aussi les migrants, font partie du groupe qu'ils sont en même temps uniques. En effet, c'est parce qu'ils sont considérés avant tout comme des individus (et non comme des représentants d'une catégorie générale comme « les étrangers ») qu'ils font partie du groupe. La participation est la possibilité d'influencer à travers ses opinions et actions, les décisions sur l'avenir de la communauté. La participation est étroitement liée à l'inclusion. L'inclusion est une condition à la participation et la participation renforce l'inclusion. Comme l'exprime a contrario un migrant retourné dans son pays : « Pendant trente ans de vie en Suisse j'aurais voulu qu'au moins une fois on me demande mon avis sur quelque chose. »

La place du travail social

Le rôle des professionnels du travail social, dans cette perspective, consiste à servir de médiateurs, à créer des ponts entre les établis et les nouveaux venus, afin d'ouvrir des espaces de participation et de dialogue. Afin d'y arriver, ils ont besoin de prendre de la distance par rapport à leur « penser comme d'habitude » (Schutz, 1964), de distinguer entre leurs valeurs personnelles et leurs éthique professionnelle pour remettre en question la rigidité des frontières. Le point de départ de ce dialogue est la reconnaissance du fait que les usagers ont aussi un point de vue valable sur la réalité. On peut être en désaccord avec ce point de vue, mais on a besoin de reconnaître qu'il existe pour entamer un dialogue, une négociation.

L'inclusion et la participation ne peuvent pas être uniquement le résultat d'un travail individuel. C'est également une tâche des équipes de professionnels, des institutions, des usagers, mais aussi de la société civile. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un long fleuve tranquille, mais d'un processus fait d'obstacles, qui a besoin de patience, de détermination et de créativité.

Remarques finales

A travers ces lignes, nous avons décrit deux modèles profondément différents de l'inclusion et de la participation. Dans l'intégrationnisme, ces deux dimensions sont conditionnelles (l'individu doit les mériter), alors que dans la citoyenneté elles sont inconditionnelles (un droit des êtres humains). Dans l'intégrationnisme, l'inclusion est un long processus d'évaluation des autres comme des membres potentiels à l'avenir, alors que dans la citoyenneté, l'inclusion est une co-construction qui a besoin de la participation de toutes et tous. Dans l'intégrationnisme, les règles sont fixées par ceux qui se trouvent en position de pouvoir et une marge étroite de négociation est laissée aux migrants, tandis que dans l'approche citoyenne, les règles sont davantage légitimées si elles résultent d'un processus démocratique. Dans la première perspective, ce sont surtout les migrants qui doivent changer et s'adapter, alors que dans la seconde tous les participants sont concernés par le changement. Enfin, dans la première perspective, les professionnels du social sont des "gatekeepers", des gardiens des normes, alors que dans la seconde ils sont des médiateurs. On peut se demander, pour conclure, lequel de ces deux modèles se rapproche davantage de l'éthique du travail social et de nombreuses initiatives impulsées par la société civile ?

[1] Références

- Arendt, H. (2002) Le totalitarisme, Paris : Gallimard, 1ère éd., 1951.
- Schutz, A. (1964), "The Stranger : An Essay in Social Psychology" in Collected Papers II : Studies in Social Theory. The Hague : Martinus Nijhoff.
- Simmel, G. (1979), "Digressions sur l'étranger" in Fritsch P. & Joseph, I. (Ed.), L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine. Paris : Champ Urbain, 1ère éd. 1908.

[2] NDLR. Précisons que le titre du dossier annuel de REISO, Inclure les étrangers, ne se veut pas « intégrationniste », il souhaite introduire un paradoxe dans les mots et susciter ainsi divers éclairages.